



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déductions de charges

Question écrite n° 30014

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles le plafond de la déduction de la pension alimentaire pour un enfant majeur est passé de 30 330 francs en 1998 à 20 370 francs en 1999.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30014

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2923